

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3673 - JEUDI 6 FÉVRIER 2020

PORTE-PAROLE DE L'OPPOSITION

Jean Pierre Bemba et Moïse Katumbi affichent leurs ambitions

En l'absence de Martin Fayulu qui a désisté pour la bonne et simple raison qu'il s'en tient à sa posture de véritable vainqueur de la présidentielle du 30 décembre 2018, seuls Jean Pierre Bemba et Moïse Katumbi paraissent être intéressés par cette offre constitutionnelle. Ces deux leaders de l'opposition ont conclu une Convention pour le poste de chef de file de l'opposition qui sera rotatif.

Il en découle que Moïse Katumbi devrait être investi porte-parole de l'opposition pendant les deux premières années et céder ensuite le fauteuil au leader du MLC. Toutefois, cet arrangement politique entre les deux acteurs précités n'est pas édicté par la Constitution qui, elle, règle la question par vote.

Page 2



Moïse Katumbi et Jean Pierre Bemba

SANTÉ

L'hôpital Saint-Luc doté de matériel de surveillance pour les soins intensifs



Des infirmières dans un hôpital de Kinshasa des soins intensifs. Il s'agit du matériel de surveillance, le Saturemètre et des scopes de fréquence cardiaque. Pour l'ADKC, les actions en faveur de l'hôpital Saint-Luc de Kisantu ne seraient qu'en leur début, étant donné que l'association prévoit d'autres interventions en faveur de cette formation médicale.

Page 4

Le don a été fait par l'Association pour le développement du Kongo central (ADKC). Avec ce nouveau matériel acquis, on ne peut plus désormais envoyer un corps à la morgue sans essayer de le réanimer avec le massage cardiaque ou le choquer par le défibrillateur cardiaque. Ces nouveaux matériels de surveillance sont destinés au service

FLAMBÉE DES PRIX SUR LE MARCHÉ

La ministre Bandubola prend des mesures de redressement

Depuis peu, on observe la flambée des prix sur le marché à Kinshasa et dans d'autres grandes villes de la République démocratique du Congo. Et les critiques acerbes sont d'emblée émises à l'encontre du ministre de l'Économie, Acacia Bandubola qui apparaît pas plus qu'une sorte de bouc-émissaire.

Déterminée, malgré les attaques dont elle est l'objet dans les réseaux sociaux, la ministre de l'Économie a instruit la Commission de contrôle de la structure des prix à siéger chaque mois, et les équipes de terrain à travailler d'arrache-pied. La question de surchauffe sur le marché, indique-t-on, fait intervenir d'autres ministères et services publics impliqués.

Page 3



La ministre de l'Économie, Acacia Bandubola

CORONAVIRUS

Les étudiants congolais en chine veulent retourner au pays

Page 2

PORTE-PAROLE DE L'OPPOSITION

Jean Pierre Bemba et Moïse Katumbi affichent leurs ambitions

La session ordinaire de mars promet d'être houleuse à l'Assemblée nationale avec, à la clé, la désignation du porte-parole de l'opposition.



Jean Pierre Bemba et Moïse Katumbi

Au cas où la question était inscrite à l'ordre du jour, cette session est donc censée régler définitivement cette problématique après moult tergiversations liées au manque de consensus au sein de l'opposition. D'où, le poste est resté vacant depuis la première législature de la troisième République. Cette fois-ci, les leaders de l'opposition sont déterminés à en finir avec cette donne en se choisissant un porte-parole censé se positionner en interface à la majorité au pouvoir. En l'absence de Martin Fayulu qui a désisté pour la bonne et simple raison qu'il s'en tient à sa posture de véritable vainqueur de la présidentielle du 30 décembre 2018, seuls Jean Pierre Bemba et Moïse Katumbi paraissent être intéressés par cette offre constitutionnelle. Les voix de ces deux leaders portent contrairement à celle d'Adolphe Muzito demeuré aphone sur ce terrain. Il s'ensuit que les présidents du Mouvement de libération du Congo (MLC) et d'Ensemble pour le changement ont conclu récemment une

convention pour le poste de chef de file de l'opposition. Celui-ci sera rotatif offrant ainsi la possibilité aux leaders d'assumer à tour de rôle cette grande responsabilité. Il en découle que Moïse Katumbi devrait être investi porte-parole de l'opposition pendant les deux premières années et céder ensuite le fauteuil au leader du MLC, Jean Pierre Bemba. Connaissant l'égo qui caractérise les leaders de l'opposition, d'aucuns n'accordent pas foi en cet arrangement teinté d'hypocrisie. Le porte-parole de l'opposition étant un poste éminemment stratégique dans la mesure où celui qui l'occupera jouira certainement de la légitimité d'être le candidat unique de l'anti-pouvoir au prochain scrutin présidentiel de 2023, l'on croit savoir que le fameux accord Bemba-Katumbi reste bâti sur du sable mouvant. Celui-ci peut toujours être remis en cause à la suite des caprices de l'un et l'autre poussé par leurs bases respectives n'ayant pas forcément la même lecture des faits. Constitutionnellement, la ques-

tion de porte-parole de l'opposition est réglée par la loi. « Ce n'est pas une question de critère. Mais plutôt celle de lire et de comprendre la loi n° 07/008 du décembre 2007 portant statut de l'opposition politique qui prévoit que le porte-parole est choisi par un vote », a expliqué le constitutionnaliste Jacques Djoli. Et à partir du moment où le vote devra se faire au sein de l'Assemblée nationale, Moïse Katumbi dont la plate-forme aligne un plus grand nombre d'élus part très largement favori.

L'autre équation tient au fait que l'arrangement politique entre Jean Pierre Bemba et Moïse Katumbi d'occuper le poste à tour de rôle n'est pas édicté par la Constitution. De la sorte, le bon sens recommande que l'acteur qui a le plus d'élus à l'Assemblée nationale occupe ce poste. Comme quoi, rien n'est donc acquis d'avance, ni pour Jean Pierre Bemba, ni pour Moïse Katumbi, dans leur quête d'être investi porte-parole de l'opposition.

Alain Diasso

CORONAVIRUS

Les étudiants congolais en chine veulent retourner au pays

Ces étudiants lancent un SOS au gouvernement congolais pour qu'il puisse s'impliquer davantage dans le renforcement des mesures de protection en leur faveur ou mieux les rapatrier au pays.

Partagés entre l'incertitude et la peur, les étudiants congolais en Chine ne savent plus à quel saint se vouer face à la propagation de l'épidémie de coronavirus qui sévit actuellement dans la ville de Wuhan. A travers une correspondance de la communauté congolaise en Chine (CCFC) relayée par le site Scooprdc, le président de cette communauté, Alain Inkabanga Tseke, souligne que les étudiants congolais vivent dans une psychose indescriptible. « La plus grande crainte de ces étudiants est celle d'être infectés, étant donné qu'ils ne maîtrisent pas bien les mécanismes de transmission de ce virus mortel, quoique toutes les mesures préventives soient observées scrupuleusement », a-t-il indiqué. Vivant dans une ville mise en quarantaine où le chaos bat son plein, les étudiants congolais font face à plusieurs difficultés, notamment le manque des biens de premières nécessités tels que la nourriture, les masques de protection avec une sorte de cloisonnement. « Même les boursiers sont en difficultés et imaginez pour les non-boursiers, alors que les biens grimpent de prix »,

a-t-il laissé entendre.

Ces étudiants qui vivent en majorité dans la ville d'Ichang à quelques kilomètres de Wuhan, l'épicentre du virus, demandent au gouvernement congolais de prendre des mesures pour qu'ils puissent regagner le pays tout en leur rassurant qu'une fois l'épidémie éradiquée, qu'ils pourront retourner en Chine pour poursuivre leurs études. A la suite de cette épidémie, certaines universités ont même fermé leurs portes. « Les officiels encouragent de sortir de la Chine et toutes les universités sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Nous n'avons

Même les boursiers sont en difficultés et imaginez pour les non-boursiers, alors que les biens grimpent de prix »

pas beaucoup de moyen pour quitter la Chine, alors que certains pays ont déjà évacué leurs ressortissants. Jusqu'ici, il n'y a aucun signal des autorités congolaises, outre le soutien chinois qui renforce les mesures de protection », a regretté le président du CCFC.

Blandine Lusimana

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé,
Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mbooussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service),

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Quentin Loubou (Coordination), Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Administration des ventes : Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin
Mauouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé
Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

FLAMBÉE DES PRIX SUR LE MARCHÉ

La ministre Bandubola prend des mesures de redressement

Depuis peu, on observe la hausse des prix sur le marché à Kinshasa et dans d'autres grandes villes de la République démocratique du Congo. Et les critiques acerbes sont d'emblée émiées à l'encontre du ministre de l'Economie, Acacia Bandubola, qui apparaît pas plus qu'une sorte de bouc émissaire.

Depuis sa nomination au sein du gouvernement Ilunga Ilunkamba, Acacia Bandubola fait l'objet des attaques ciblées, surtout sur les réseaux sociaux, des pourfendeurs, aussi bien au pays qu'à l'étranger. Pour eux, elle ne serait pas la femme de la situation. Et ces détracteurs se retrouveraient au sein même de son parti politique, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS). Et pourtant, Acacia Bandubola a même été félicitée par le Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba pour la maîtrise des prix sur le marché pendant la période des fêtes de fin d'année et Nouvel An caractérisée souvent par diverses spéculations. Avec toute son équipe, la ministre de l'Economie est à pied d'œuvre, préoccupée par cette situation de surchauffe sur le marché.

La question du prix, indique-t-on, fait intervenir d'autres ministères et services publics impliqués. Et il y a la loi organique n°18/02 du 9 juillet 2018



La ministre de l'Economie, Acacia Bandubola

relative à la liberté des prix et à la concurrence. On note que le ministère de l'Economie ne fixe que les prix de l'eau, de l'électricité, du transport en commun et du carburant. Les prix des autres produits de vente sont fixés selon la réalité du marché et de la concurrence, mais dans les proportions de la loi, c'est-à-dire le prix de vente ne devant pas excéder 20 % du prix d'achat, en plus du transport, de la douane et d'autres frais sur les produits importés. Selon le ministère de l'Economie, l'actuelle flambée des prix découle

d'un certain nombre de facteurs ayant affecté les principaux produits de consommation courante, notamment le taux de change, les conditions climatiques, les sanctions contre les opérateurs économiques et la détérioration des infrastructures routières. Tenez, les importateurs ont amené leurs produits au taux de change de 1650 franc congolais/dollar. Mais aujourd'hui le taux de change est de 1720 franc congolais/dollar. Aussi a-t-on constaté des anticipations et des spéculations sur les prix de vente.

Et les conditions climatiques, rapporte-t-on, ont affecté la production du sucre par l'industrie locale, la Sucrière de Kwilu Ngongo dans le Kongo central. La surabondance des pluies a fait chuter la récolte de la canne à sucre passée de 7750 tonnes à 4700 tonnes par mois. Le sucre fait partie des produits restrictifs (protégés contre les importations) pour la promotion de l'industrie locale. Et cette rareté a conduit à la spéculation du prix. A propos des produits surgelés, a expliqué le ministère de l'Economie, les sanctions américaines et celles du gouvernement contre la société importatrice Mino Congo a affecté sa production. Mino Congo dessert 40 % du marché dans l'ouest du pays. On a donc observé un déséquilibre sur le marché, suivi de la surenchère. La détérioration des routes servant des voies d'évacuation des produits agricoles comme le maïs, le haricot, l'arachide, etc. vers les grands centres de consommation a durement affecté les prix de ces produits à la vente.

L'équipe interministérielle conduite par la ministre Acacia Bandubola a pris le temps d'observer toute cette situation afin d'avoir des réponses appropriées. Aussi a-t-on décidé

de l'urgence de la réfection des voies d'évacuation des produits de premières nécessités, de la levée de la mesure d'interdiction d'importation du sucre (et le stock a été reconstitué jusqu'à 20 mille tonnes). La Banque centrale et le ministère du Commerce extérieur devront prendre des dispositions pour préserver le marché des contrecoups de la spéculation sur le taux du change. Acacia Bandubola a pris l'option de redynamiser le comité de suivi des prix sur le marché, un service longtemps resté en léthargie, mais aujourd'hui renforcé par l'implication des délégués du ministère de l'Economie, de la Présidence de la République, de la Primature, du Commerce extérieur, de la Fédération des entreprises du Congo et du mouvement consumériste congolais.

Déterminée malgré les attaques, la ministre de l'Economie a instruit la commission de contrôle de la structure des prix de siéger chaque mois, et les équipes de terrain de travailler d'arrache-pied. Les décisions par la ministre Acacia Bandubola n'ont pas été aisées à prendre, faisant face à une forte adversité dans sa quête du contrôle des prix.

Martin Engimo

AFFAIRE MOÏSE MBIYE-ELIANE BAFENO

La perspective d'un arrangement à l'amiable s'éloigne

L'affaire Eliane Bafeno-Pasteur Moïse Mbiye continue d'alimenter la chronique judiciaire de ces dernières heures. Le dossier a pris une nouvelle tournure avec l'arrivée à Kinshasa du principal accusé qui, le lendemain déjà, s'est vite présenté au tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe.

Le lundi 3 février a donc débuté l'instruction de cette sulfureuse affaire dans une salle d'audience pleine à craquer où s'entremêlaient les fidèles de l'église Cité Bethel, les proches d'Eliane et autres curieux. Cette première confrontation entre les deux parties appelées à présenter leurs moyens de défense a donné lieu à pas grand chose si ce n'est remettre en surface ce que l'opinion savait déjà.

Le pasteur Moïse Mbiye continue à crier haut et fort son innocence, lui qui a fait d'Eliane Bafeno son assistante sans intention malveillante de nuire à sa personne, soutient-on. Cependant, la relation amoureuse qu'aurait entretenue la « *Reserve de l'Eternel* » avec la victime avait été confirmée avec, cette nuance-ci que la victime au-



rait menti sur son âge pour créditer sa thèse de viol. Au moment des faits dont le pasteur est imputé, Eliane Bafeno était majeure, c'est-à-dire était bien au-delà de ses dix-huit ans, a allégué la défense du pasteur. Ce qui exclut l'accusation de viol étant entendu que la jeune-fille était consciente de ses faits et gestes qu'elle a eu à

poser en son temps. Bien plus, le fait que l'incriminé a reconnu qu'elle était sa « *fiancée* » avec laquelle il entrevoyait des perspectives de mariage a suffi pour démonter tout l'argumentaire développé par les avocats d'Eliane Bafeno. Ces derniers tiennent mordicus à « *couler* » le pasteur Moïse Mbiye tout en sa-

chant qu'au-delà de sa casquette spirituelle, demeure un homme doté de tous ses sens et ayant aussi ses moments de faiblesses comme quiconque. Pour la défense d'Eliane, le pasteur Moïse Mbiye est coupable et doit être sanctionné par la justice. Selon Me Jimmy Ngalasi, sa cliente dispose des éléments de preuve

accablants contre l'homme de Dieu dont des pièces à conviction susceptibles de le clouer au pilori. Accusé de viol, d'avortement et de menace de mort, Moïse Mbiye sait ce qu'il risque au plan pénal si les faits à sa charge s'avéraient vrais.

Me Jimmy Ngalasi a, pour sa part, déclaré faire confiance à la justice qui est censée traiter cette affaire en toute impartialité. Evoquant l'éventualité d'un arrangement à l'amiable, une perspective caressée par des entremetteurs à ce conflit, il a carrément rejeté ce schéma. « *Ma cliente n'est pas favorable pour un arrangement à l'amiable. Elle a ses raisons personnelles. C'est un cas délicat, les pères religieux nous ont contactés, par respect à eux, s'il doit y avoir des rencontres allant dans le sens à réconcilier les deux parties, c'est leur travail. Mais ma cliente n'est pas pour un quelconque arrangement* », a-t-il affirmé tout en soutenant que les faits mis à la charge du pasteur sont très sérieux. Dossier à suivre.

Alain Diasso

ASSISTANCE

Caritas Congo n'assure plus la paie des enseignants

La décision est dans un communiqué de presse signée récemment par le secrétaire général de la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cénc), l'abbé Donatien Nshole.

Formel dans sa prise de position, l'abbé Donatien Nshole souligne que cette tâche sera dorénavant exécutée par l'Institution financière pour les oeuvres de développement (Ifod SA). « En tant qu'une ONG, la Caritas Congo ASBL ne s'occupe plus de la direction de la paie des enseignants. C'est l'Institution financière pour



Bien payer les enseignants, défi à relever par le gouvernement congolais

« Ce Syndicat doit s'adresser au gouvernement congolais s'il veut avoir une réponse à sa démarche, car ni la Caritas Congo ASBL moins encore la SMF Ifod SA détiennent les frais de fonctionnement des écoles »,

les oeuvres de développement (Ifod SA), la société de microfinance de l'Eglise catholique qui réalise cette mission, conformément aux obligations des parties telles que reprises dans le protocole d'accord du 11 août 2011, entre le gouvernement et l'Eglise catholique en République démocratique du Congo », a-t-il écrit.

C'est à la suite des attaques récurrentes dont est victime Ca-

ritas Congo de la part des syndicats des enseignants que la Cénc a pris cette décision. La dernière attaque contre l'ONG catholique est celle du mardi 7 janvier. En effet, dans une interview accordée à Radio Top Congo, explique l'abbé Donatien Nshole, la secrétaire générale du Syndicat des enseignants du Congo (Syeco) accuse la Caritas Congo ASBL de "perturber l'opération de paiement des

frais de fonctionnement alloués aux établissements scolaires dans le cadre de la gratuité de l'enseignement de base". Mme Cécile Tshiyombo a cité notamment les cas des écoles de Boende, Lisala et Mwenga.

En réaction à ces allégations, le Secrétariat général de la Cénc a souligné que « la SMF Ifod SA reconnaît des arriérés dans le paiement des frais de fonctionnement des écoles dans cette

partie du pays. « Ces retards ont pour unique cause : le non-paiement par le gouvernement, des frais de transfert des salaires des enseignants selon le protocole de 2011 », poursuit le communiqué. Pour la Cénc, le Syeco doit plutôt s'adresser au gouvernement pour avoir des explications claires. « Ce Syndicat doit s'adresser au gouvernement congolais s'il veut avoir une réponse à sa démarche, car ni la Caritas Congo ASBL moins encore la SMF Ifod SA détiennent les frais de fonctionnement des écoles », a martelé le secrétaire général de la Cénc.

Il sied de signaler que la Cénc avait obtenu depuis 2011 du gouvernement congolais le paiement des salaires d'une partie des enseignants, en commençant par ceux de son réseau catholique. Pour des raisons opérationnelles, la Cénc avait confié la gestion de cette paie à la Caritas Congo ASBL. Cette dernière agissait en collaboration avec ses quarante-sept bureaux diocésains, présents sur l'ensemble du pays.

Blandine Lusimana

SANTÉ

L'hôpital Saint-Luc doté de matériel de surveillance pour les soins intensifs

Avec ces acquisitions, la formation médicale est la première, dans la province de Kisantu ainsi que dans d'autres parties du pays, à posséder ces équipements dont l'importance dans la santé publique n'est plus à démontrer.

Le don a été fait par l'Association pour le développement du Kongo central (ADCK). Avec ces nouveaux matériels acquis, désormais on ne peut plus envoyer un corps à la morgue sans essayer de le réanimer avec le massage cardiaque et le choquer par défibrillateur cardiaque. Ce nouveau matériel de surveillance est destiné au service des soins intensifs. Il s'agit du matériel de surveillance, le saturomètre et les scopes de fréquence cardiaque. L'hôpital Saint-Luc de Kisantu est également le premier bénéficiaire des activités de l'ADCK. « Penser pour les autres n'est pas chose facile. Cela exige désintéressement, générosité amour et tendresse. Nos compatriotes de la diaspora ont revêtu ce charisme et les actions se font déjà sur le terrain », ont indiqué les responsables de cette formation hospitalière dont les visages ont démontré la surprise, fin janvier 2020,

lorsque l'équipe de l'ADCK a dévoilé le contenu de son don.

Le don tombe à point nommé La délégation de l'ADCK a été conduite par son président, Roger Nsiona Mbesi, accompagné des représentants de cette organisation pour la ville de Kinshasa, Jules Zina Sala et Casmir Mbumba, du territoire de Madimba-Kisantu, Sylvain Maleka Bakulu. Il y avait également dans cette délégation Matukama Manzambi, qui avait représenté Peter Simon Mpadi de la Fondation Pierre-Anatole Matusila empêché pour la circonstance. Revenant ce matériel, le directeur général de cette formation médicale, Felly Ndongala, a salué ce geste, tout en appelant aux autres personnalités et associations à emboîter le pas à l'ADCK pour le bien-être de la population. « Vous avez promis, vous avez réalisé et nous sommes heureux, comme vous le voyez sur nos visages », a-t-il dit. Roger Nsiona Mbesi a révélé,



Des infirmières dans un hôpital de Kinshasa

dans son intervention, que son association travaille en partenariat avec la Fondation Pierre-Anatole Matusila, qui lui avait demandé de produire des actions dans la province du Kongo central. Président de l'Assemblée provinciale de cette province, député Pierre-Anatole Matusila avait ainsi voulu voir l'ADCK travaillé pour le bien-être de la population de cette partie du pays, d'abord et de toute la RDC ensuite. Pour le président de l'ADCK, les actions en faveur de l'hôpital Saint-Luc de Kisantu ne seraient qu'en leur début, étant donné

que cette association prévoit d'autres interventions en faveur de cette formation médicale. De son côté, le réanimateur de cet hôpital, l'abbé Ntueba, qui a réceptionné ce matériel de pointe pimpant neuf pour les urgences, n'a pas manqué de montrer sa satisfaction. Il en était de même pour la population retrouvée sur place, composée d'une bonne partie des membres du parti Bâtisseurs du Kongo, conduits par Jean-Marie Menga, certainement pour soutenir le partenariat Fondation Pierre-Anatole-Matusila et l'ADCK.

Le directeur général de cette formation médicale a demandé aux utilisateurs de ces équipements de les tenir en bon père de famille. Ce sont des actes pareils dits patriotique, a-t-il rappelé, dont le pays a besoin pour son développement. Le geste de l'ADCK, note-t-on, a fait bouger toute la province du Kongo central, la ville-province de Kinshasa ainsi que les différentes parties de la diaspora congolaise, étant donné que mêmes les grandes formations médicales de renom ne possèdent pas ces équipements.

Lucien Dianzenza

BOXE

La presse spécialisée a réagi sur la ceinture mondiale WBC de Makabu

Le combat pour la ceinture mondiale World Boxing Council (WBC), remporté par le lourd-léger congolais, Junior Ilunga Makabu, aux dépens du Polonais Michal Cieslak, le vendredi 31 janvier, au Shark Club à Kinshasa, a naturellement suscité moult réactions de la presse spécialisée internationale de boxe.

Organisé par la Fédération congolaise de boxe (FCB) présidée par le général Ilunga Luyoyo, sous le patronage du président de la République, Félix Antoine Tshisekedi, le combat pour la ceinture mondiale de lourd-léger entre Junior Ilunga Makabu et le Polonais Michal Cieslak a méticuleusement été critiqué par la presse spécialisée internationale de boxe. Certains médias ont pris acte de la victoire du pugiliste congolais, d'autres ont émis quelques critiques par rapport au combat en soit et à l'organisation qui a entouré l'événement.

Pour Boxingnews24, la victoire de Makabu est logique, car Michal Cieslak a combattu de manière défensive, sans mettre suffisamment d'effort pour remporter des rounds. Des critiques sont cependant à la limite acerbes sur l'organisation du combat. Ironique, le site allemand Boxen1, indique que «la qualité des images provenant du



Congo ressemblait à celles du 30 octobre 1974 lorsque Mohamed Ali et Foreman s'affrontaient ». D'après ce site, cet important combat a été organisé dans des conditions primitives, soulignant l'incertitude dans l'organisation 24 heures avant l'événement. Le site, Boxing scène a relevé le paiement tardif du cachet de Cieslak, qui du reste a passé près de deux heures à l'aéroport de Ndjili à son arrivée pour des formalités administratives.

Sous la signature d'un certain Ka-

rim, «Blogboxe.com », repris par Médiapart, a écrit : « Certains fans de boxe ont dit que c'était une décision controversée, mais cela ne ressemblait pas à ça. Il ne fait aucun doute que Makabu a gagné. Il était le plus occupé de deux, et il attaquait efficacement pendant tout le combat. Cieslak, en revanche, était très prudent, en combattant de façon défensive, en ne mettant pas l'effort nécessaire pour gagner des rounds. Il ne foutait strictement rien. Il croyait peut-être qu'il allait obtenir la décision sans bosser ». Mais ce site de sport a aussi été critique sur la qualité du combat et celle de deux combattants. « ...La façon avec laquelle Cieslak et Makabu se sont battus, ils perdraient tous les deux contre la plupart des cruiserweight de la division qui sont en dessous d'eux. Malheureusement, cette division est presque entièrement dénuée de bons combattants. Parce que la plupart d'entre eux

préfèrent passer au poids lourd où les salaires sont meilleurs, comme on l'a vu avec Murat Gasiev qui a fait ses débuts chez les poids-lourds. Chez les mi-lourds, la division est devenue bien plus intéressante, remplie de boxeurs talentueux comme Beterbiev, Bivol et Gvozdyk... ».

Le site de la WBC a, sur son site wbcboxing.com, souligné le titre remporté par Makabu. L'article dit : « Plus tôt dans la journée à Kinshasa, en République démocratique du Congo, lors de son premier combat pour le titre mondial en 45 ans, le héros local Ilunga Makabu (27-2, 24 KO) a conquis le titre mondial de poids léger du WBC battant le combattant polonais auparavant invaincu Michal Cieslak (19-1, 13 KO) ». L'article revient sur quelques détails du combat et de noter : « Le reste du combat est devenu très compétitif, mais la force et la puissance accrues d'Ilunga ont prévalu. Les notes des juges étaient : Omar Mintum 114-112, Carlos Flores 115-111 et Humberto Olivares 116-111, tous en faveur de Makabu 'Junior'. Le superviseur du combat était le Tunisien Houcine Houcichi, vice-président de la WBC ».

Martin Engimo

RIPOSTE CONTRE EBOLA

Renforcement des capacités du personnel soignant à Goma

Le coordonnateur général adjoint de la riposte à l'épidémie d'Ebola, le Dr Justus Nsio Mbete, a ouvert la formation le mardi 4 février à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu pour outiller le personnel soignant de dix-sept zones non affectées dans le cadre de préparation opérationnelle contre Ebola.

La formation vise à renforcer la mise en œuvre des mesures d'urgence et de préparation opérationnelle, le transfert des compétences et d'informations à tous les niveaux du système de santé

rambizo, Karisimbi, Nyiragongo et Goma. L'immersion se fera par le déplacement des prestataires de zones de santé non affectées vers les zones affectées, à savoir Mambasa, Komanda,

« Vaincre Ebola aujourd'hui et renforcer les systèmes de santé de demain ».

pour la détection, l'investigation et le contrôle rapide d'une éventuelle épidémie de maladie à virus Ebola dans les zones non affectées par la dixième épidémie d'Ebola en RDC.

Les dix-sept zones non affectées sont notamment Masisi, Pinga, Bambo, Mweso, Kibirizi, Kirotshe, Rutshuru, Rwanguba, Katoyi, itebero, Kibua, Binza, Walikale, Bi-

Biakato, Beni et Butembo. D'une durée de dix-huit jours, la formation sur le renforcement des capacités pour l'immersion du personnel soignant de dix-sept zones non affectées s'inscrit dans le cadre de la stratégie « Vaincre Ebola aujourd'hui et renforcer les systèmes de santé de demain ».

Blandine Lusimana

Cette semaine dans Jeune Afrique

Le cas Albert Yuma

Afrique subsaharienne
RD CONGO

Albert Yuma pris entre deux feux

Bien que soutenu par Joseph Kabila, le patron de la Gécamines, en litige avec le président Félix Tshisekedi, et le Premier ministre Daniel Gertler, pourrait faire les frais de la politique anticorruption du Congo.

STANIS BUIAKTERA TSHAMAZA, à Kinshasa

Albert Yuma Mulimbi enrage-t-il de ne pas être à Kolwezi, ce 15 janvier ? Ce jour-là, la société Deziwa y inaugure, en grande pompe, une toute nouvelle usine de raffinage du cuivre et du cobalt. « Ce projet, il y a mis tout son talent, toute son énergie, résume l'un de ses proches. Son absence est un coup dur pour nous. » Dans le discours qu'il devait prononcer, l'emblématique président du conseil d'administration de la Gécamines avait prévu de se réjouir du fait que, dans dix ans, la production de Deziwa reviendrait à 100 % à la Gécamines (celle-ci en détient 49 % de son capital).

OPÉRATEUR HABILE, PARFOIS HAUTAIN, TOUJOURS TIRÉ À QUATRE BRAS, IL TIENNE EN ÉQUILIBRE LA BALANCE DES POUVOIRS. C'EST LA CLÉ DE LA POLITIQUE ANTICORRUPTION DU CONGO.



Il est aussi président de la Fédération des entreprises du Congo.

mauvais œil sa proximité avec un Joseph Kabila soupçonné de chercher à se maintenir au pouvoir et avec Daniel Gertler, sous sanctions du Trésor américain depuis décembre 2017 - à l'époque, ils sont encore amis. Pour ne rien arranger, en 2018, Yuma se pose en farouche partisan du nouveau code minier, plus exigeant que le précédent envers les investisseurs étrangers. À cette période, raconte un proche de l'ancien président, « Yuma était en contact direct avec Joseph Kabila, qui le consultait officiellement sur nombre de dossiers ».

Encombrant

Aujourd'hui, Yuma se retrouve au cœur de la bataille que se livrent Kabila et Tshisekedi. Il faut dire que la Gécamines revêt une importance cruciale pour l'économie et, donc, pour le pouvoir. Ce n'est pas nouveau puisque c'est en partie pour garder le contrôle de cette entreprise, qui s'appelaient à l'époque Union minière du Haut-Katanga, que les Belges ont soutenu - et financé - la sécession du Katanga dans les années 1960.

Lorsqu'il arrive au sommet de l'État, début 2019, Tshisekedi a donc le souci d'affirmer son autorité sur la gestion de la Gécamines - et, sur ce dossier, c'est Dany Banza, un temps réputé proche de l'opposant Moïse Katumbi, qui le conseille discrètement. Le chef de l'État ne parvient pas à écarter Yuma, que Kabila tente par ailleurs vainement de lui imposer comme Premier ministre, mais signe au début de juin plusieurs ordonnances restructurant la direction de l'entreprise. Yuma se voit ainsi flanqué d'un directeur général, Sama Lukonde Kyenge, proche lui aussi de Katumbi. Les tensions nées de cette décision sont telles que le ministre du Portefeuille, qui est contrôlé par la coalition de Joseph Kabila, refuse de les appliquer (sur ce point néanmoins, les deux têtes de l'exécutif semblent désormais proches d'un accord).

Tshisekedi paraît donc avoir tout intérêt à se débarrasser de l'encombrant Yuma, ne serait-ce que parce que, selon un membre de l'entourage du président, celui-ci « est dans le viseur des Américains et pourrait être sanctionné ». Mais que va faire Kabila ? Yuma demeure la clé de voûte de son emprise sur le secteur minier, au même titre que l'ancien ministre des Mines.

Jeune Afrique | 3081 du 25 janvier au 1er février 2020 | 43

DISPONIBLE DÈS MAINTENANT

chez votre marchand de journaux et en édition digitale

www.jeuneafrique.com



LIBYE

Les deux camps rivaux s'accordent pour un cessez-le-feu durable

« Les parties au conflit en Libye se sont mises d'accord sur la nécessité d'un cessez-le-feu permanent et durable pour remplacer une trêve incertaine », a déclaré le négociateur de l'ONU, Ghassan Salamé, à l'issue des pourparlers tenus le 4 février à Genève (Suisse).

« Ces pourparlers à Genève visent à écouter attentivement la position des deux parties sur les conditions leur permettant d'accepter que cette trêve se transforme en un cessez-le-feu permanent et durable », a déclaré le représentant spécial du secrétaire général pour la Libye et chef de la Mission d'appui des Nations unies dans ce pays (MANUL).

En effet, les deux parties se sont réunies pendant deux jours à Genève au sein de la « Commission militaire mixte libyenne 5 + 5 » après plusieurs mois de conflit à l'extérieur de la capitale Tripoli entre le gouvernement d'union national (GNA) de Fayez al-Sarraj reconnu par

l'ONU et l'armée nationale libyenne (LNA), dirigée par Khalifa Haftar, qui a assiégé la capitale en avril dernier.

Le risque que la situation se détériore persiste, a averti Ghassan Salamé, malgré un appel à une trêve lancé début janvier par les présidents russe Vladimir Poutine et turc Recep Tayyip Erdogan.

L'embargo sur les armes est « sans cesse » rompu

Bien que cette trêve ait été acceptée par les deux parties, le fonctionnaire onusien Salamé a noté qu'en même temps un embargo international sur les armes était « sans cesse » rompu, avec des preuves d'ingérences étrangères croissantes. « Nous

avons de nouvelles preuves sur le fait que de nouveaux équipements mais aussi de nouveaux combattants - des combattants non libyens - rejoignent les deux camps. Par conséquent, nous pensons que l'embargo sur les armes est violé par les deux parties », a-t-il déclaré.

« Ce qui se passe en Libye est un scandale », a, pour sa part, déclaré le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, lors d'une conférence de presse au siège de l'ONU à New York.

Confronté au défi de parvenir à un résultat positif de ces pourparlers de Genève qui font partie d'une initiative des Nations unies couvrant les aspects politiques

et économiques de la crise libyenne, Ghassan Salamé est resté réaliste quant aux chances de succès, avant de nouveaux pourparlers. « C'est après tout la première fois, depuis très longtemps, que des officiers supérieurs des deux camps se rencontrent. Ne vous attendez pas que la réunion d'hier après-midi règle tous ces problèmes », a-t-il dit.

Interrogé sur une mission de surveillance du cessez-le-feu par l'Union européenne en Libye si les pourparlers s'avèrent fructueux, Ghassan Salamé a insisté sur le fait que c'était une décision « qui doit être prise par les Libyens eux-mêmes ». Selon lui, cette proposition sera « certainement »

discutée cette semaine.

Dans un appel lancé au Conseil de sécurité pour qu'il agisse sur la Libye, le responsable onusien a noté qu'il était crucial de désamorcer la situation, alors que le peuple libyen est confronté à l'incertitude et à la violence depuis le renversement de l'ancien dirigeant Mouammar Kadhafi en 2011.

En janvier, un rapport conjoint des Nations unies publié par la MANUL et le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a révélé qu'au moins deux-cent quatre-vingt sept (287) civils ont été tués et environ trois-cent soixante neuf (369) autres blessés l'an dernier.

Yvette Reine Nzaba

CENTRAFRIQUE

La paix reste fragile à dix mois de la présidentielle

Le 6 février de l'année dernière, le gouvernement et quatorze groupes armés avaient signé un accord de paix pour sortir le pays de la crise. Après son premier anniversaire, le document précédemment paraphé à Khartoum tient toujours, mais n'a jamais été aussi fragile comme il l'est ces derniers temps du fait des affrontements qui se poursuivent entre les milices rivales.

Le texte traite des questions délicates : l'amnistie, le partage du pouvoir, l'intégration des ex-rebelles dans les corps de défense et de sécurité. Des efforts ont certes été consentis dans ce sens, mais il faut dire que malgré le paraphe du document dans un pays qui a connu treize accords de paix et trois guerres civiles en vingt ans, jusqu'à la prise de Bangui par une coalition de groupes rebelles en 2013, rien ne semble indiquer que les violences vont prendre fin dans un futur proche.

En témoigne le fait qu'elles ont baissé au cours des premiers mois de l'année dernière, avant de ressurgir et de se multiplier dès septembre dans le nord-est, fief des rébellions successives contre le pouvoir de Bangui. La préfecture de

En ce qui concerne les progrès enregistrés depuis un an, ils concernent principalement le nord-ouest, où les combattants de plusieurs groupes armés de moindre envergure ont pris part au processus de désarmement et démobilisation censé assurer leur retour à la vie civile.

Pour ce qui est de l'Etat, le difficile retour a été amorcé puisque le nombre de fonctionnaires sur le territoire a quasiment triplé depuis 2013. Autre point fort enregistré : l'armée centrafricaine, formée par l'Union européenne et la Russie, s'est redéployée dans plusieurs localités.

Le ton s'est durci entre les groupes armés et le pouvoir

« La clef de voûte de l'accord, in fine, est d'arriver à désarmer les combattants rebelles et à les intégrer dans l'armée »

la Vakaga, voisine du Soudan, a été ravagée par un conflit entre groupes signataires de l'accord. Et ces affrontements se sont propagés à la préfecture voisine de la Haute Kotto et ont fait des dizaines de victimes fin janvier. Quant au nombre de déplacés internes, il a même augmenté en 2019, par rapport à l'année précédente, selon l'ONU.

Il faut néanmoins faire remarquer qu'en dehors des massacres de Paoua en mai, la Centrafrique n'a plus connu de tueries de masse, mais des exactions contre les civils sont relevées presque quotidiennement. Cela s'explique en partie au fait que le territoire est de nos jours contrôlé aux deux tiers par les rebelles.

Le retour progressif à la paix est rendu possible grâce à la Mission de l'ONU en Centrafrique (Minusca) qui, depuis 2014, tente de prévenir les violences. Ce qui a fait que les militaires centrafricains n'ont plus eu assez de problèmes avec les rebelles. Ils ont affronté pour la première fois depuis la signature de l'accord, ceux issus de l'Union pour la Paix en Centrafrique (UPC), un groupe signataire de l'accord, début janvier. Pourtant, entre les mouvements armés et le pouvoir de Bangui, le ton s'est durci.

Pour les leaders rebelles qui évoquaient début janvier « l'échec » de la mise en œuvre de l'accord, les raisons en sont multiples. Il s'agit notamment de celles portant sur leurs

revendications : libération de prisonniers, intégration de leurs combattants dans l'armée, autonomie accrue des régions délaissées par le pouvoir central. C'est dire que pour les groupes armés qui rechignent à désarmer leurs combattants et continuent de perpétrer des exactions, l'impunité demeurera.

Hans de Marie, chercheur à L'International Crisis Group (ICG) déplore le fait que « le processus de désarmement reste au point mort » dans l'est du pays. « La clef de voûte de l'accord, in fine, est d'arriver à désarmer les combattants rebelles et à les intégrer dans l'armée », a-t-il souligné. De son côté, Thierry Vircoulon, directeur de l'observatoire Afrique centrale à l'Institut français des relations internationales a déclaré : « L'Union Africaine a été au cœur de la négociation de cet accord (...). Dans la mise en œuvre, c'est elle aussi qui tire les ficelles. Sa stratégie était de faire en sorte que cet accord tienne, quel qu'en soit le prix ». « Dès le début, l'opposition et la société civile se sont tous prononcés contre l'accord », a-t-il rappelé, ajoutant que « ce qui est en jeu, c'est l'élection présidentielle de décembre 2020 ».

Ne sachant plus à quel saint se vouer, le peuple espère que le pays pourra retrouver la paix après l'élection présidentielle de fin décembre 2020 même si le chef de l'Etat centrafricain, Faustin Archange Touadéra, semble déjà embarrassé pour sa réélection par le retour inattendu de l'ancien président François Bozizé en décembre, qui a déjà annoncé sa candidature. Le pouvoir de Bangui fait aussi les frais de la politique « d'inclusivité » prévue par l'accord qui a permis à plusieurs responsables de groupes armés d'obtenir des postes dans le gouvernement et suscité de nombreuses critiques.

Nestor N'Gampoula

• Momar Nguer et la «French touch»

Le nouveau président du comité Afrique de Medef International (Medefi), Momar Nguer, connaît les nouvelles attentes des populations africaines et la capacité des entreprises françaises à y répondre.

Il connaît les voies et les moyens pour le faire savoir, et pour se différencier de la concurrence. Pour lui, « la meilleure défense est de faire et de faire savoir qu'on a fait ». Pragmatique, Momar Nguer, actuellement directeur général de la branche Marketing & Services et membre du Comité exécutif de Total, est convaincu que la «French touch» a tout pour réussir sur ce continent. L'important étant de répondre aux attentes des populations, un facteur clé de réussite dans le futur sur ce continent. Il entend partager cette conviction auprès de ses pairs via des actions concrètes.

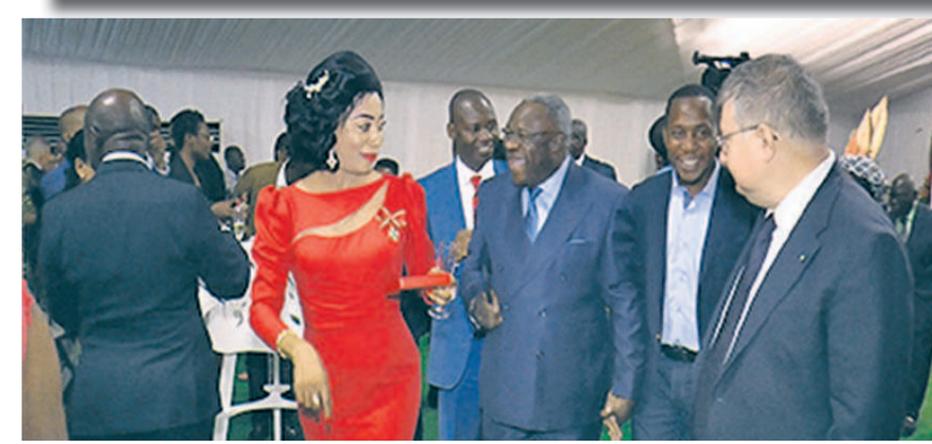
Maroc-France : vers un nouveau partenariat

Le Maroc et la France vont lancer un nouveau partenariat dans les prochains mois, couvrant les secteurs des technologies de l'information, de l'énergie, et des technologies modernes. Les deux parties, marocaine et française, ont annoncé, lors d'une visite du ministre français des Finances, Bruno Le Maire, qu'un nouveau cadre de partenariat économique entre les deux pays serait mis en place.

Bélinda Ayessa, chevalier d'

Le 25 janvier, date anniversaire de l'explorateur Pierre Savorgnan de Brazza, le président de la République italienne, Sergio Mattarella, a élevé la directrice générale du Mémorial, Bélinda Ayessa, au rang de chevalier de l'Étoile d'Italie.

Les insignes de cette distinction dues à la directrice générale du Mémorial ont été décernées par l'ambassadeur d'Italie au Congo, Stefano De Léo, en présence du ministre de la Culture et des Arts, Dieudonné Moyongo, des diplomates en poste au Congo et de nombreuses personnalités.



Le l'ordre de l'Étoile d'Italie



EMBARGO SUR LES ARMES EN CENTRAFRIQUE

La société civile exprime son indignation

Le Conseil de sécurité des Nations unies a reconduit, le 31 janvier dernier, l'embargo sur les armes à destination de la République centrafricaine en dépit de quelques exemptions. Pour la société civile centrafricaine, « c'est une situation inadmissible ».

Maître Mathias Morouba estime que c'est sur une forte pression de la France que le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté une résolution renouvelant l'embargo sur les armes concernant la RCA.

« C'est une politique de trahison pour un pays ami de Centrafrique de longue date. Nous sommes étonnés de croire que c'est la France qui a pris l'initiative d'écrire pour demander le maintien de l'embargo sur la République centrafricaine. Les FACA et les FSI ont été formées et ne peuvent être opérationnelles au profit des groupes armés qui continuent de donner la mort aux civils », a dénoncé le défenseur des droits de l'homme.

La Centrafrique était dans un processus d'être libre de l'embargo qui pèse sur les Forces armées centrafricaines (FACA). Le constat révèle qu'à l'intérieur du pays, surtout au nord, l'insécurité perdure. C'est dans ce contexte que les organisations de la société civile ont jugé cette prolongation de l'embargo « de double sanction, alors que les groupes armés commettent des violations des droits de l'homme, des crimes de guerre », a déclaré le président de l'OCDH.

Par ailleurs, le président de l'OCDH s'est interrogé sur les raisons fournies par la France pour reconduire l'embargo. « La population reste encore sous le joug de l'opinion internationale, dont la France. Que le gouvernement centrafricain interpelle l'ambassadeur de France en Centrafrique pour qu'il nous dise les raisons de cette sanction. Qu'est-ce que le peuple centrafricain a fait pour mériter cela. Cette situation est inadmissible », a-t-il jugé.

Pour Chantal Touabéna, responsable de la plateforme des femmes, « cette sanction prouve que le pays reste encore sous l'emprise des pays que nous croyons encore être nos alliés. « Nous sommes un Etat indépendant. Nous nous approchons des échéances électorales et avec la présence massive des groupes armés, est-ce que les opérations se feront sans difficultés », s'est-elle interrogée.

En effet, l'embargo reconduit pour six mois a ouvert la voie à quelques exemptions sur les armes en Centrafrique.

Yvette Reine Nzaba

GUINÉE

Des législatives couplées au référendum constitutionnel

Après le report des législatives, le chef de l'Etat guinéen, Alpha Condé, a fixé au 1er mars la date du référendum sur le projet de la nouvelle Constitution, couplée aux élections législatives.

Le décret convoquant le corps électoral pour le couplage des élections législatives ainsi que le référendum pour la nouvelle Constitution en Guinée a été rendu public le 4 février. « C'est une astuce pour amener davantage de personnes aux urnes. Les législatives sont présentées comme une opportunité, un tremplin pour faire passer le référendum. Dès lors que les gens accepteront d'aller voter pour les législatives, on va considérer que les mêmes personnes auront voté pour le référendum », a estimé Abduramane Sanoh, coordonnateur du Front national pour la défense de la Constitution. Et de poursuivre : « Ce qui va être simple pour le pouvoir, c'est de donner un résultat au finish qui devrait dire que la majorité a voté pour la nouvelle Constitution. L'enjeu pour lui, ce n'est pas les législatives mais en entraînant les gens aux législatives et en faisant le couplage, c'est de faire voter pour une nouvelle Constitution. Ce qui lui permettrait de mettre tout à plat et de se présenter à la prochaine élection présidentielle ».

De son côté, le pouvoir avance des raisons pratiques pour justifier ce couplage. « Sur le plan économique, ça va coûter moins cher et ça va faciliter la mobilisation des militants. On n'a pas deux campagnes à faire. On mobilise les militants pour deux scrutins en même temps. Ce n'est pas une manœuvre politicienne » et que malgré leur couplage, il s'agit de deux scrutins indépendants l'un de l'autre. « Les gens sont libres de leur choix. Ce n'est pas les mêmes élections, ce sont des urnes différentes », a assuré Papa Koly Kourouma, directeur de campagne de la mouvance présidentielle.

Ce nouveau texte fondamental provoque une forte défiance. Depuis octobre, à l'appel du Front national pour la défense de la Constitution, une coalition de la société civile et des partis politiques de l'opposition, les manifestations se multiplient dans le pays contre cette modification constitutionnelle devant permettre au président Condé de briguer un 3e mandat. Ces manifestations ont déjà fait une trentaine de morts.

Josiane Mambou Loukoula

MIGRATION

L'ONU favorable aux demandes d'asile climatique

Pour le Comité des droits de l'homme (CDH) de l'ONU, aucun pays ne peut expulser des personnes dans des pays où leur vie serait menacée par le changement climatique. C'est une première.

À travers cette réaction du CDH de l'ONU s'ouvre la porte aux demandes d'asile liées au changement climatique, à l'occasion de sa première plainte individuelle générée par la montée du niveau de la mer. Le comité a été saisi par un ressortissant des îles Kiribati, dans l'Océan pacifique, Ioane Teitiota, qui avait demandé l'asile en Nouvelle-Zélande en 2013. En cause: la hausse du niveau de la mer rendant son pays inhabitable, à cause d'une hausse du prix des terres, d'une eau douce contaminée par l'eau salée et de la difficulté à cultiver les terres. Sa requête ayant été rejetée en 2015, il a été expulsé et a porté plainte auprès du CDH des Nations unies.

Rejet de la demande individuelle

En l'espèce, l'organe onusien ne reconnaît aucune violation du droit international par la Nouvelle-Zélande. « Toutefois, cette décision marque une avancée pouvant faciliter, à l'avenir, les demandes d'asile liées au changement climatique », note Yuval Shany, un expert du comité. Pour le comité c'est une avan-

cée majeure. Il précise en effet que les personnes demandant l'asile au nom du changement climatique ne sont pas tenues de prouver qu'elles subiraient un préjudice imminent si elles étaient renvoyées dans leur pays. « Le comité reconnaît qu'en matière climatique, il n'est pas indispensable de prendre en compte le critère du danger imminent. Cela peut faire jurisprudence dans le cadre des autres affaires en cours devant les tribunaux ». En corollaire, le comité distingue deux types d'effets induits par le dérèglement climatique : les événements soudains (tempêtes et inondations), et les processus beaucoup plus lents comme l'élévation du niveau de la mer, la salinisation des eaux ou la dégradation des terres. Enfin, sur un mode plus politique, le comité souligne l'aide que doit apporter la communauté internationale aux pays touchés.

« En l'absence d'efforts nationaux et internationaux solides, les effets du changement climatique peuvent conduire les États d'accueil à ne pas refouler des ressortissants

confrontés à des risques extrêmes, comme la submersion totale d'un pays, qui serait contraire au droit à la vie dans la dignité » affirme-t-il.

Violation du droit à la vie

Si elle représente une avancée dans la doctrine onusienne, cette décision du 21 janvier n'en comporte pas moins des limites. « Si le critère du danger imminent ne paraît plus obligatoire à une demande d'asile, il faut encore faire reconnaître la violation du droit à la vie. Et cela n'a pas été le cas pour cette personne des îles Kiribati, au nom des mesures de protection du gouvernement », note Marta Torre-Schaub, responsable de thèse à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Les dernières estimations scientifiques publiées dans PNAS (Proceedings of the National Academy of Sciences) une revue scientifique, 187 millions de personnes pourraient être déplacées d'ici à 2100 à cause d'une hausse du niveau des océans de 2,4 mètres, dans le cadre d'un scénario de réchauffement à 5°C.

Noël Ndong

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet city_lab démarre au Sénégal

L'objectif de ce projet est de co-créer les villes africaines plus durables. Au total, city_lab sera lancé dans quatre à six villes africaines entre janvier et mai 2020.

Lancé à Abidjan en décembre dernier, en marge de la visite officielle du président français Emmanuel Macron, le programme city_lab est entré dans sa phase de mise en œuvre à Dakar en partenariat avec Eiffage Sénégal. Conçu par le Conseil présidentiel pour l'Afrique (CPA) et Makesense Afrique, ce programme panafricain vise à faciliter l'émergence de projets collaboratifs associant les entreprises françaises et les écosystèmes africains (entreprises, startups, ONG, collectivités territoriales) dans le domaine de la ville durable.

Le but est de trouver de manière collaborative des solutions concrètes aux défis de la ville de demain. « L'objectif du programme city_lab est d'appréhender à créer, imaginer et développer des projets ensemble. La durabilité des villes africaines dépendra de la capacité des différentes parties prenantes à créer des solutions intégrées, innovantes, collaboratives et locales pour relever les défis de la ville de demain. Aucun acteur seul ne pourra répondre efficacement à ces enjeux », a affirmé Mamba Souare, co-fondateur et responsable Innovation de Makesense Afrique

de l'Ouest. Le city_lab de Dakar débutera en février avec un premier atelier de formation des groupes de travail et l'esquisse de projets multi-acteurs autour de cinq thématiques prioritaires (eau, énergie, déchets, habitat et mobilité).

Au Sénégal, Eiffage se positionne comme le premier partenaire privé du programme city_lab à travers Sekoya Afrique, une plate-forme lancée à Dakar en septembre 2019 qui cherche à identifier les meilleures solutions bas-carbone à mettre en œuvre dans les processus industriels d'Eiffage et de ses partenaires africains publics et privés.

Au terme du programme city_lab Sénégal, deux projets multi-acteurs seront sélectionnés pour être présentés au sommet Afrique-France 2020, consacré aux villes et territoires durables du 4 au 6 juin à Bordeaux. Ceux-ci devront inclure a minima trois acteurs (un entrepreneur, une collectivité et une entreprise française). À l'issue du sommet, ces projets seront accélérés et concrétisés au Sénégal. « Nous voulons contribuer à transformer en profondeur les modes de co-création des projets, en y associant davantage les dé-

cideurs locaux et les citoyens usagers des services de la ville. C'était déjà notre philosophie à travers Sekoya, et elle reste inchangée par ce partenariat avec le city_lab Sénégal. Cette méthode développée par Makesense, ainsi que la volonté de durabilité et d'inclusivité des projets, sont aussi des marqueurs de la spécificité d'Eiffage dans son engagement pour les villes en Afrique », a déclaré Gérard Sénac, PDG d'Eiffage Sénégal.

Pour Diane Binder, membre du Conseil présidentiel pour l'Afrique, « ce programme incarne le sens de l'action du président Macron en Afrique : créer des alliances locales d'engagement et de partenariat qui associent les entreprises françaises aux acteurs locaux afin de définir et de construire ensemble une réponse adaptée aux besoins des citoyens, soutenir l'innovation et la créativité des sociétés civiles du continent, et développer ensemble des projets structurants qui permettent de faire des villes africaines des villes humaines, écologiques et porteuses d'espoir ».

Josiane Mambou Loukoula

CHU-B

L'intersyndicale veut le départ du directeur général

Le collectif des médecins et cadres du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHU-B), conduit par l'intersyndicale, a exprimé, le 4 février, son mécontentement à l'égard de la direction générale de l'établissement, dans une déclaration lue par Bienvenu Kouama, à l'issue d'une assemblée générale.

Le collectif des agents et l'intersyndicale sollicitent au gouvernement la nomination d'un nouveau directeur général de nationalité congolaise ayant la connaissance des problèmes du CHU-B. Ils exigent l'ouverture d'une information judiciaire contre le ministre de la Santé et de la Population, et d'un dialogue afin de tenir les états généraux du CHU-B pour relancer le fonctionnement de la structure.

Il est reproché au gouvernement de ne pas avoir mis à la disposition des cadres du CHU les moyens de travail nécessaires. Le collectif des agents et l'intersyndicale recommandent la restitution «des fonds détournés»



Le personnel de la santé en assemblée générale (Adiac)

qui s'élèvent, selon eux, à un milliard six millions francs CFA par l'équipe canadienne et le ministère de la Santé et de la Population.

Ils demandent, par ailleurs, le reversement de treize milliards cinq cents millions francs CFA qui seraient détenus par le Trésor public

et non reversés à la Caisse nationale de sécurité sociale et à la Caisse de retraite des fonctionnaires. Le collectif et l'intersyndi-

cale soulignent que le CHU connaît de «graves problèmes» entre les différents services ; les blocs opératoire et d'accouchement seraient fermés. Les services sont dépourvus du matériel comme le scanner, l'imagerie, ainsi que les produits pharmaceutiques.

Le président de l'intersyndicale, Bienvenu Kouama, a expliqué que le CHU avait procédé en 1988 au recrutement des filles de salle, brancardiers, et bien d'autres personnels avec le diplôme de Certificat d'études primaires élémentaires. Les faux diplômes évoqués par la direction du CHU relèvent des résultats de l'audit de 2015-2016.

Lydie Gisèle Oko

FORMATION QUALIFIANTE

Les jeunes se forment en prévention et sécurité privée

Le centre de formation dénommé « Bernard Biangou » a ouvert ses portes le 5 février à Brazzaville pour permettre aux jeunes d'avoir une qualification pouvant faciliter leur insertion socio-professionnelle.



Les responsables de la formation et les apprenants

Les jeunes en manque d'emploi versent de plus en plus dans les métiers liés à la sécurité privée. « Beaucoup sont sur le terrain mais n'ont pas de diplômes qui certifient leur qualification. Pour accompagner le gouvernement dans sa politique de formation qualifiante des jeunes et de création, j'ai créé ce centre », a expliqué le promoteur Sylvestre Bernard Biangou dont le centre de formation porte le nom. L'expertise dudit centre est axée sur la formation en prévention et sécurité privée y compris l'hygiène santé environnement (HSE). Le premier profil concerne, entre autres, la sécurité incendie, le convoi de fonds, les gardes

de corps privés, les dames ou hommes de compagnie. Le second profil sur l'hygiène santé environnement porte notamment sur les sites commerciaux, industriels, culturels.

Par ailleurs, pour ceux qui sont déjà sur le terrain, le centre propose des sessions de renforcement des capacités professionnelles et la validation des acquis. Des séminaires de haut niveau sont également proposés aux différentes institutions publiques ou privées.

S'adressant aux apprenants, le directeur départemental de la formation qualifiante, Fabrice Ngamboko, a rappelé que cette formation est une opportunité permettant de disposer d'une

certification des compétences qui ouvre les portes du monde professionnel. « A l'issue de cette formation vous devez être aptes à faire valoir vos compétences sur le marché de l'emploi », a-t-il déclaré en précisant que le ministère de tutelle apportera son soutien à cette initiative.

Le directeur général des établissements Ngond, Corentin Tchisambou, un des partenaires qui accompagne ce centre de formation qualifiante, a salué l'initiative de Bernard Sylvestre Biangou qui permet aux jeunes de disposer du savoir-faire dans ces nouveaux métiers qui sont aujourd'hui pourvoyeurs d'emplois.

Rominique Makaya

EDUCATION

Les inscriptions aux examens d'Etat désormais en ligne

La plate-forme qui permettra de dématérialiser le traitement des inscriptions aux examens d'Etat a été présentée le 5 février à Brazzaville, à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

« Le gouvernement fait de son mieux pour moderniser notre système éducatif. Toutes ces réformes lui donnent en effet un nouveau visage », a indiqué le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, lors du lancement de la plate-forme.

La campagne d'inscription au baccalauréat et au brevet d'études du premier cycle (BEPC) session 2020 a déjà commencé et se fera également en ligne dans la période allant du 5 février au 31 mars. A partir du 15 avril débiteront les contrôles pour le réajustement des données, a expliqué le directeur des systèmes d'information et de communication du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Arsène Bouckita.

Cette plate-forme facilitera la collecte des données, la saisie et la validation des candidatures, l'accès aux informations permettant de détecter les mercenaires et d'autres fraudeurs tout en réduisant le volume de travail de la commission d'inscription.

A propos de l'inscription, trois opérations se feront sur la plate-forme : la saisie des identifiants des candidats aux examens, la numérisation de la photo du candidat puis la validation automatique de l'inscription.

« Pour les candidats au baccalauréat, la plate-forme permettra de valider l'originalité et la conformité du BEPC. Pour le BEPC, la plate-forme facilitera la validation et la conformité du Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) », a fait savoir Arsène Bouckita.

Pour cette première année, a-t-il poursuivi, les données du CEPE ne seront pas disponibles. La validation automatique ne concernera que les candidats au baccalauréat.

R.M.

4^{ème} Conférence Internationale et Exposition sur les Hydrocarbures au Congo

CIEHC 4

WWW.OILGASCONGO.COM

19-21 FÉVRIER 2020
BRAZZAVILLE, RÉPUBLIQUE DU CONGO

CENTRE INTERNATIONAL DE CONFÉRENCE DE KINTÉLÉ BRAZZAVILLE

RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE
 POUR TOUS LES ACTEURS DU SECTEUR
 PÉTROLIER ET GAZIER AU CONGO

SPONSOR PRINCIPAL



SPONSORS PLATINE




SPONSORS OR






SPONSOR ARGENT




SPONSOR ASSOCIÉ







ORGANISÉE PAR




NÉCROLOGIE

Stanislas OKassou, les familles Adzoka et Ata ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances du décès Inopiné de leur enfant Emmanuel Martin Adzoka Imbako, survenu le 28 janvier 2020, à Brazzaville. Le deuil se tient sur la rue Christophe Colomb, Djiri-Kintélé, à 100 m du goudron sur la nationale n°2. Réf: arrêt de bus Chambre froide. Les obsèques sont prévus pour le jeudi 6 février.



Jean Bruno Ndokagna, agent des Dépêches de Brazzaville, Kondou (Gaël, Bienvenu, Yolande, Sébastien, Toubé, Yakouba), Prince Ngolo et Nkouka Loukouamoussou ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances que les obsèques de leur neveu et frère, Stéphane Kondou, auront lieu selon le programme ci-après :

Vendredi 7 février 2020 :

9h00 : levée de corps à la morgue du CHU ;

11h00 : recueillement au n°89 de la rue Kouyou à Poto-Poto ;

13h00 : départ pour le cimetière privé La Grâce ;

16h00 : fin de la cérémonie.



Mme véronique Goma et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux familles Goma, Poaty, Fernandez, Mitoukou, Tchimpolo, D'Oliveira, amis et connaissances le décès de son époux M. Michel Alexandre Goma, ancien diplomate en poste à Luanda (Angola), survenu le 30 janvier 2020.

Le deuil se tient au quartier Ngoyo, peage, à Pointe-Noire.

L'inhumation aura lieu le 12 février 2020, à Pointe-Noire.



La famille Mbémbé, Georges Bissingou, Jacqueline Loumonie, Nathan Dandou Siassia, Valentina Bassiba, Dorothée Bassiba, Cécilia Kissita Ekobo et Ghislain Mbanzoulou Manouana, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur mère, tante et nièce, Louise Nzoumba Siassia, le lundi 3 février à Pointe Noire. En attendant le rapatriement du corps à Brazzaville, les veillées funèbres se tiennent à Pointe-Noire (Ngoyo centrale, derrière le commissariat de police, arrêt Baobab) et à Brazzaville dans la rue Père-Bonnefon, n°32, à Bacongo, arrêt Marché commission).

Rosalie Bindika, Mme Nkoua née Mankessi Pauline, les enfants et famille ont la profonde douleur d'informer aux amis et connaissances du décès inopiné de Modeste Nkoua Mackyta, ancien responsable de l'Office du café et du Cacao(OCC), ancien Dircab au ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, professeur de machinisme agricole à l'IDR, survenu le vendredi 31 janvier, au CHU.

La veillée mortuaire se tient au n°26 de la rue Nkoua, quartier Nzoko Kinsoundi (arrêt station Puma Nzoko). Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.



REMERCIEMENTS

Chico Okana, agent des Dépêches de Brazzaville, Vanessa Chester Koko, remercient sincèrement les parents, amis et connaissances pour le soutien multiforme apporté lors du décès de leur fils, Ariol Beni Isaac Okana.

Qu'ils trouvent ici, l'expression de leur profonde gratitude.



LITTÉRATURE

« Ainsi faite, la vie », premier recueil de poèmes de Jean-Pierre Heyko-Lekoba

Publié aux éditions Acoria en début janvier, « Ainsi faite, la vie » a été présenté et dédié le 4 février à la librairie Les manguiers. Le livre est une invite aux peuples à se donner la main pour aller de l'avant et construire un lendemain radieux.

C'est au cours d'une cérémonie réunissant à la fois écrivains, hommes et femmes politiques, amoureux de poésie, étudiants, élèves... que l'ouvrage fraîchement publié a fait la rencontre et la connaissance d'un public très hétérogène.

Auteur de deux récits et trois essais, Jean-Pierre Heyko-Lekoba a toujours porté son pays, le Congo, comme toile de fond dans ses œuvres. Dans celles-ci, il n'a cessé de convoquer et plaider pour bâtir sa mémoire d'homme, intimement mêlée à celle de sa patrie. À travers « Ainsi faite, la vie », il poursuit ce même combat, cette fois-ci sur un ton poétique.

On entend souvent dire que « ainsi est faite la vie », car la vie est effectivement faite d'aller et de retour, des instants, des moments, des jours qui passent et des souvenirs qui portent vers l'avenir... L'inversion du titre de cet ouvrage, « Ainsi faite, la vie », oblige le lecteur à s'arrêter et à s'interroger sur ce que veut transmettre l'auteur. Un titre en lien avec les couleurs noir et rouge arborées en couverture. A ce propos, Jean-Pierre Heyko-Lekoba évoque la vie, la



Jean-Pierre Heyko-Lekoba, entouré de Gabriel Okoundji et de Mukala Kadima Nzuji/Adiac

mort, l'histoire du Congo, la misère, la mélancolie, les guerres, l'amour de la nation, etc.

Premier recueil de poésie de l'auteur, « Ainsi faite, la vie » se déploie sur cinquante-huit pages et est structuré en deux chapitres contenant une vingtaine de poèmes. Aisé dans ce nouveau genre littéraire et au-delà des passions de l'écriture, l'auteur met les mots à l'épreuve de la poésie pour tenter d'écrire ce qui fonde son identité congolaise.

Dans son analyse, le professeur, écrivain et critique litté-

raire congolais, Mukala Kadima Nzuji, a félicité l'auteur pour sa première poésie qui, à son avis, n'est pas une poésie descriptive mais plutôt une sorte d'évocation à travers l'œil du vécu ; une poésie servant de prétexte pour dévoiler l'attachement d'un citoyen pour sa terre et partager l'amour d'un patrimoine commun. Non pas en tant que préfacier, mais plutôt amoureux de poésie et lecteur, il a invité le public à se procurer cette œuvre qui, d'après lui, mérite d'être lue. Et d'ajouter, « je suis resté sur ma soif. L'auteur a une

belle plume et je souhaiterais davantage le lire sur d'autres thématiques ».

On peut remarquer d'ailleurs que dans ses textes il navigue sur les vagues du scepticisme pour accoster au bord d'une lueur d'espérance, une sorte d'optimisme auquel l'auteur encourage ses lecteurs à adopter. « Depuis, j'use les mots pour tenter d'écrire. Pour tenter de décrire les lieux que j'habite, les lieux qui m'habitent. Pour espérer témoigner de ce qui est, de ce qui n'est pas. J'use les mots tout en étant

conscient de ma profonde ignorance, de mes lacunes et de mes faiblesses d'homme », déclare l'auteur.

Une belle plume reconnue également par Gabriel Mwènè Okoundji, postfacier du recueil de poèmes. Dans son intervention, il a évoqué le souvenir qui a conduit à la naissance de cet ouvrage qui, à en croire ses propos, connaissait déjà du succès avant sa publication effective.

En dépit de quelques observations et critiques, « Ainsi faite, la vie » a reçu une note positive auprès du public qui n'a pas hésité, lors de la dédicace, à s'arracher les exemplaires en vente comme des petits pains sur le marché. Une envie, en partie, suscitée par les déclamations poétiques de quelques extraits, faites par le comédien congolais Stan Matingou.

Notons qu'outre sa casquette d'écrivain, Jean-Pierre Heyko-Lekoba est un homme politique congolais. Il fut ancien préfet du département du Niari et député de la circonscription d'Etoumbi dans la Cuvette ouest de 2002-2007.

Merveille Atipo et Jesse Miambanzila (stagiaire)

« La vie des hommes » de Bedel Baouna

Difficile rapprochement entre une chanson et une pièce de théâtre au demeurant. Pourtant, pour le trentième anniversaire de la mort de Franco Luambo Makiadi de Mi Amor, l'auteur met en scène l'une de ses œuvres de l'immense répertoire du bar 1, 2, 3 où l'on entre OK pour en ressortir KO.

Dans un livre paru aux Z4 éditions, préfacé par Criss Niangouna, auteur-comédien, Bedel Baouna a choisi la chanson intitulée La vie des hommes, d'une durée de vingt-quatre minutes. Cette célèbre chanson constitue une tragédie à l'instar de celle que vit Médée de Corneille. Malelisa, l'un des personnages, coule ses jours dans le

creuset d'un amour fou. Mais trahie, humiliée, et malmenée par sa belle-famille, elle vit dans la douleur de l'abandon. Son idée de supprimer ses enfants devient ce qui lui paraît urgent. Mais est-elle capable d'une telle décision ? De son côté, son mari, volage, n'arrive pas, lui non plus, à se détacher de cet amour...

Au travers de cette pièce au tempo vif et au style alerte, l'auteur nous fait découvrir l'immensité et l'intemporalité de l'œuvre de Franco Luambo Makiadi. La mécanique du suspense s'enclenche dès l'entame et la tension y est permanente...

Extrait de la pièce Dodo :

C'est bon, j'ai compris. Reve-

nons à Franco ! Tu veux dire que, depuis la mort de ce macho, plus personne ne chante la femme dans ses ressentis et ses attitudes ? Il y a Simaro Lutumba qui nous a quittés cette année : lui a bien chanté la femme.

Malelisa : Simaro était poète – il chantait les bons sentiments et les rêves. Franco, lui, était sociologue – il chantait les attitudes, les comportements, les faits de société. Dans sa chanson La vie des hommes, il est Corneille décrivant Médée : je suis la Médée du Congo...

Originaire du Congo-Brazzaville, analyste politique, spécialiste de l'Afrique et critique littéraire, Bedel Baouna vit en France depuis trois décennies. Il est l'auteur du roman « Brazzaville, ma mère », paru en 2019 aux éditions Le Lys Bleu. « La vie des hommes » est sa première œuvre théâtrale.

Marie Alfred Ngoma

PHASE FINALE DU CHAN CAMEROUN 2020

La Tunisie remplacée par la Libye

C'était un sale coup pour la Confédération africaine de football (CAF) lorsque la Tunisie avait décidé, en décembre dernier, de ne pas participer au Championnat d'Afrique des nations (Chan), pour des raisons de calendrier. A son tour, la CAF réagit en la frappant au portefeuille.



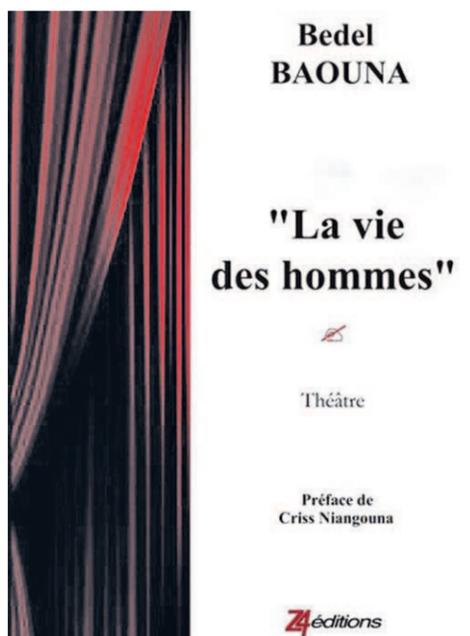
La Libye en route pour le Chan/DR

Les Aigles de Carthage (Tunisie) écotent d'une amende de 45 000 euros. C'est ce qui ressort de la décision prise par le jury disciplinaire de la CAF lors de sa réunion du 4 février, en Egypte. L'instance suprême du football continental a également confirmé la participation de la Libye en lieu et place de la Tunisie. Cette dernière est, en outre, interdite de participer à l'édition 2022.

La Fédération tunisienne avait, en effet, motivé sa décision en avançant une incompatibilité de calendrier avec son agenda domestique, c'est-à-dire le championnat et autres compétitions locales car, selon elle, le Chan intervient en pleine saison sportive. Les Chevaliers de la Méditerranée de la Libye, éliminés en qualifications par les Aigles de Carthage (1-2, 0-1), ont été repêchés de justesse à moins de deux semaines du tirage au sort de la compétition, le 17 février prochain, à Yaoundé. La Libye, qui avait remporté le tournoi en 2014 en Afrique du Sud, bénéficie ainsi d'une grâce « Divine ».

Notons que le Championnat d'Afrique des nations de football 2020 se déroulera au Cameroun du 4 avril au 25 avril. Cette édition met en compétition les seize meilleures équipes africaines locales réparties en quatre poules de quatre équipes.

Rude Ngoma



HARIOM TRAVELS
Agence de Voyage & Tourisme

Visitez
les pays de vos Rêves avec nous

Billet + Hôtel + Loisirs
nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo) ☎ + (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09 ✉ salespnr@hariomtravels.net
Brazzaville (Rép. du Congo) ☎ + (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50 ✉ salesbzv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net

IATA

HARIOM TRAVELS
Agence de VOYAGES et de TOURISME

- Vente de Billets d'avion
- Assistance voyage
- Visas
- Reservation Hôtels
- Location de voitures

SÉJOUR TOURISTIQUE À DUBAI

POINTE NOIRE: Tél.: +242 05 555 55 79 - 04 485 09 09
E-mail: salespnr@hariomtravels.net
BRAZZAVILLE : Tél.: +242 05 302 67 86 - 04 431 03 50
E-mail: salesbzv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net

INSTITUT FRANÇAIS
DU CONGO

PROGRAMME DE LA SEMAINE DU 04 AU 09 FEVRIER

MARDI 04 FEVRIER
10H00 THÉÂTRE SCOLAIRE : 21^{ÈME} ÉDITION DU FETHESCO
18H30 CINÉ-CLUB : TALKING ABOUT TREES

MERCREDI 05 FEVRIER
14H00 CONFÉRENCE ET RENCONTRE : RECHERCHE DE FINANCEMENT PAR SANDRA SCALEA
19H00 MERCREDI A LA CAFÈT' : MONIE KONGO

JEUDI 06 FEVRIER
10H00 ATELIER KAMBA'S AWARDS : MASTERCLASS JOËL KAREKEZI
19H00 KAMBA'S AWARDS : PROJECTION DU FILM LA MISÉRICORDE DE LA JUNGLE

VENDREDI 07 FEVRIER
10H00 ATELIER KAMBA'S AWARDS PITCHÉZ VOS PROJETS PRODUCTEURS
18H30 CINÉMA : CÉRÉMONIE DES KAMBA'S AWARDS

SAMEDI 08 FEVRIER
10H00 ANIMATIONS : LES RENDEZ-VOUS DE LA MÉDIATHÈQUE (SAMEDI DES PETITS LECTEURS, L'HEURE DU CONTE ET RENCONTRE DE SCRABBLE)
17H00 HUMOUR : ZEDEM

DIMANCHE 09 FEVRIER
17H30 DIMANCHE A LA CAFÈT' : LES BANTOUS DE LA CAPITALE

Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois sur www.institutfrancais-congo.com

LES KAMBA'S AWARDS
LES TROPHÉES D'EXCELLENCE DU CINÉMA CONGOLAIS

INVITÉ D'HONNEUR
LE RWANDA

PRODUCTION DIRECTOR CAMERA

ESPACE 2TWO
PRESENTE

Djoser philosophE
The winner, O vencedor, el caliente
& SUPER NKOLO MBOKA

VEN/14 /FEV.
À 18H00
A L'ESPACE 2TWO

EN SPECTACLE

St Valentin 2020

COUPLE 5000 FCFA + CONSO.
CONTACTS: 06 948 19 26 . 06 420 20 20

BOCH, LA GLACIÈRE EN FACE DU CERCLE CULTUREL SONY LABOUTANSI, BA

GESTION DES EAUX SOUTERRAINES

Un atelier sur la cartographie des forages

Le lancement de la 2^e phase de l'opération cartographie des auto-producteurs d'eau et la mise en place d'un système de suivi et contrôle de leur activité dans la ville de Pointe-Noire ont eu lieu le 4 février en présence de Jean-Louis Banthoud, directeur de cabinet du préfet de Pointe-Noire, de Maurice Bouesso, coordonnateur du Projet eau, électricité et développement urbain (Peedu), d'Eugène Ikounga, directeur général de l'Autorité de régulation du secteur de l'eau, des parties prenantes au projet et de la population bénéficiaire.

La prolifération des forages d'eau dans la ville fait peser de graves menaces sur la nappe d'eau souterraine par l'intrusion du biseau salé, synonyme de rupture de l'interface eau/eau saumâtre. Face à cette situation, le gouvernement de la République, à travers le ministère de l'Énergie et de l'hydraulique, au titre des activités éligibles au Peedu, a résolu de mettre en œuvre « La cartographie des auto-producteurs d'eau et la mise en place d'un système de suivi et contrôle de leur activité dans la ville » en vue de prévenir le risque de rupture de l'interface eau douce/eau saumâtre. Ainsi, la première phase du projet a été axée sur l'information et la sensibilisation de proximité à l'endroit des chefs de quartiers de zones, de blocs, les promoteurs de forages, les chefs d'entreprise de travaux de construction de forages et les agents municipaux. Cette deuxième phase a été consacrée à la présentation aux partenaires du groupement VSI Afrique/Lavarel Environnement retenu



Photo de famille après l'atelier sur la cartographie des auto-producteurs d'eau crédit photo «Adiac»

pour la mise en œuvre du projet et aux échanges sur les attentes des bénéficiaires du projet et sur les modalités de mise en œuvre dudit projet. En louant les avantages du projet pour la ville de Pointe-Noire, Maurice Bouesso a demandé l'engagement citoyen des responsables des quartiers et de la population pour sa réussite. Des responsables appelés à accompagner pendant quatre mois le Groupement VSI Afrique/Lavarel Environnement à faire le dénom-

brement des forages mais aussi dans l'élaboration des outils de suivi et de contrôle de l'activité de production autonome de l'eau, notamment la constitution d'une base de données SIG ainsi que l'organisation d'une session de formation dédiée aux utilisateurs.

Après la présentation des panels sur le contexte, le niveau d'avancement du projet et les attentes des bénéficiaires par Eugène Ikounga suivi des modalités de la mise en œuvre du projet par

Philippe Van Schandevyl, administrateur du Groupement VSI Afrique/Lavarel Environnement et de son équipe d'experts, les préoccupations de l'assistance ont porté sur l'implication des chefs de quartier, l'importance du projet pour l'approvisionnement en eau dans la ville, l'importance des forages privés dans l'approvisionnement en eau dans la ville, la zone d'intervention, la cartographie des auto-producteurs, l'organisation des enquêtes avec implication

des chefs de quartier, la mise en place d'une base de données des auto-producteurs, l'expertise du personnel consultant.

Des échanges fructueux ont abouti à une constance : les participants ont compris la menace de rupture de l'interface eau douce /eau saumâtre qui pèse sur la ville de Pointe-Noire, la prolifération des forages d'eau souterraine doit être contrôlée, l'adhésion des autorités locales est acquise pour accompagner le projet dans sa phase de réalisation (identification et caractérisation des forages). Aussi les auto-producteurs ont-ils compris que l'opération de la cartographie n'est pas dirigée contre eux mais vise à sécuriser l'interface eau douce/eau saumâtre et à améliorer l'approvisionnement en eau dans la ville de Pointe-Noire. Signalons que le secteur de l'eau en République du Congo est régi par la loi n° 13-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'eau, base de la réglementation actuelle et d'une nouvelle architecture institutionnelle.

Hervé Brice Mampouya



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un Espace de Vente:

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.










Un Espace culturel Pour vos **Manifestations :**
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassou N'Guesso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert
DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



INFRASTRUCTURES

Le stade Alphonse-Massamba-Débat dans le viseur de la CAF

Le célèbre stade de Brazzaville, construit en 1965 à la faveur des premiers jeux africains, pourrait se voir retirer le privilège d'abriter les matches internationaux à cause de ses vestiaires qui, selon la Confédération africaine de football (CAF), ne répondent plus aux standards internationaux.

Il y a péril en la demeure. Les dirigeants de la Fédération congolaise de football ont révélé le 4 février que le stade est menacé de fermeture, au cours d'une réunion avec le ministre des Sports et de l'Éducation physique.

La balle est désormais dans le camp du gouvernement qui doit trouver la solution au plus vite pour permettre à la fois aux équipes nationales de toutes les catégories et aux clubs qui seront engagés aux prochaines compétitions de la CAF d'évoluer dans leur stade mythique.

Le ministre des Sports et de l'éducation physique, qui s'est opposé à l'idée de délocaliser le match Congo-eSwatini dans un autre stade du pays, s'est engagé à prendre les mesures nécessaires pour que le stade Alphonse-Massamba-Débat

réponde aux normes exigées par la CAF avant le match de la troisième journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations, Cameroun 2021. Il a instruit son directeur de cabinet par intérim pour le démarrage des travaux au plus vite.

« Il faudrait trouver des gens qui peuvent faire des travaux pour rendre corrects les vestiaires. En collaboration avec la fédération, allez voir et déterminer les travaux à faire. Mettez-vous d'accord, faites le devis puis commencez les travaux avant que les matches n'arrivent. Parce qu'il ne nous sera pas possible de délocaliser ce match vers Kintélé. Ce match se jouera ici (Alphonse-Massamba-Débat). Il faut qu'on remplisse les conditions, que nous soyons dans les normes

et c'est faisable », a-t-il rassuré.

Avant même que la CAF n'insiste sur les vestiaires, le stade Alphonse-Massamba-Débat a présenté quelques soucis ces dernières années. Lors du match des Diables rouges contre la Guinée Bissau l'un des quatre pylônes qui l'alimentent en éclairage avait cessé de fonctionner. De temps en temps aussi son marquoir reste inactif. Le directeur du stade interrogé sur les travaux à réaliser a rassuré le ministre que les problèmes du marquoir et de l'éclairage ont été résolus par la société chinoise. Il ne reste que les vestiaires. Sa seule satisfaction aujourd'hui est sa pelouse. Les gestionnaires du football congolais avaient déjà délocalisé les matches des éliminatoires de la CAN 2015 des Diables rouges à

Pointe-Noire, à cause du mauvais état de la pelouse. Heureusement à la faveur des 11^e Jeux africains de 2015, le stade Alphonse-Massamba-Débat dispose d'une très belle pelouse en matière synthétique.

Le stade de Kintélé pourrait bientôt retrouver les compétitions

« Alphonse-Massamba-Débat » n'est pas le seul stade de Brazzaville qui a des soucis, le stade de l'Unité, situé dans le Complexe sportif de la Concorde en a aussi. Ce stade on le rappelle n'est plus utilisé depuis deux ans.

Lors de la même réunion la Fécofoot est revenue à la charge en demandant l'accord du ministre des Sports et de l'Éducation physique pour abriter les matches du tournoi international qui mettra aux prises,

au mois de février, le Congo, la République démocratique du Congo et le Cameroun dans le cadre des préparatifs du Championnat d'Afrique des nations. « Notre équipe du Chan ne joue que sur la pelouse synthétique. Cela risquerait de nous désavantager parce que les quatre stades choisis pour l'organisation de cette compétition au Cameroun sont tous équipés du gazon naturel. C'est pourquoi nous sollicitons l'indulgence du ministère, afin de mettre à notre disposition le stade de Kintélé pour la préparation de notre équipe et aussi pour l'organisation des trois matches internationaux », a soutenu la Fécofoot qui s'engage à s'occuper de l'entretien de la pelouse dégradée suite à son abandon.

James Golden Eloué

PATRONAGE SAINTE-ANNE

Une opération de collecte de fonds pour sauver l'équipe

La soirée de levée de fonds que le président de la section football de Patronage Sainte-Anne veut organiser le 7 février va contribuer au projet de redressement de cette formation qui n'arrive plus à s'affirmer sur l'échiquier national.

La dernière fois que Patronage Sainte-Anne a soulevé un trophée au niveau national remonte à 32 ans. Le club gagnait la coupe du Congo en 1988 soit deux ans après avoir été sacré champion du Congo pour la dernière fois. Il faudrait créer des mécanismes pour que le club fasse son retour au tout premier plan.

Joseph Roland Malonga semble avoir trouvé la solution à travers la présentation d'un projet ambitieux intitulé « Patro Fap », c'est-à-dire Patronage du football amateur au football professionnel en vue d'assurer la revitalisation et l'autonomisation.

Le projet va, selon lui, permettre à la fois d'avoir une équipe de jeunes et une autre de « Mwana foot », dont les dirigeants tireront les meilleurs joueurs pour les transferts futurs à l'étranger. Le montant estimé varie entre 60 et 100 millions de francs CFA.

« Nous estimons atteindre un montant qui varie entre 60 et 100 millions de francs CFA. Dès que cet argent sera amassé, nous pourrions mettre le projet en exécution. En même temps, nous envisageons d'organiser des activités productives, source de revenus, telles une boulangerie pour l'équipe, une boutique de vente d'équipements sportifs et autres. Il y a donc beaucoup d'activités que nous avons programmées pour appuyer ce plan de relance de Patronage Sainte-Anne football », a indiqué Joseph Roland Malonga.

Pour atteindre les objectifs, les organisateurs veulent intéresser tous les mecènes, particulièrement ceux qui aiment le football et le club Patronage, notamment Maurice Nguesso, Jean Dominique Okemba, Bruno Jean Richard Itoua, Thierry Mougala, Pierre Michel Nguimbi, Bonaventure Engobo et les autres. « Cet événement est une occasion de sauver Patronage sans quoi l'équipe risque de sombrer par manque de financement », a-t-il souligné.

J.G.E



Joseph Roland Malonga, président de la section football de Patronage Sainte-Anne

BASSIN DU CONGO

Renforcer la gestion des aires protégées transfrontalières

Une rencontre sous-régionale est prévue à Douala, au Cameroun, le 18 février, consacrée à l'examen du guide de gestion collaborative des aires protégées. Malgré les initiatives des pays riverains, les attaques contre les réserves de la faune et de la flore se poursuivent.

Organisé par la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac), avec un appui de l'Agence de coopération allemande GIZ, l'atelier va plancher sur la mise en œuvre des accords de coopération sur la création et la gestion des aires protégées transfrontalières, de même que la poursuite des réflexions sur le suivi des tendances basées sur l'expérience du groupe de la Sangha.

En effet, la rencontre prévue dans la capitale économique du Cameroun devrait être l'occasion pour les riverains de partager leurs expériences sur les initiatives de cogestion des aires protégées et le soutien des partenaires au développement dont la GIZ. Ils évoqueront aussi les progrès réalisés ces dernières années en

matière de conservation des espèces sauvages.

Ces progrès concernent les activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage ; les nombreuses décisions du Conseil des ministres de la Comifac sur les aires protégées et la faune sauvage ; ainsi que le mode partenariat public-privé en Afrique centrale.

L'insertion des communautés locales et le financement durable restent les principaux défis pour la Comifac. Le processus nécessitera également des arbitrages économiques difficiles dans les secteurs protégés ayant de riches ressources minières auxquelles le pays devra renoncer.

À cela s'ajoutent les pressions sans cesse croissantes dont font l'objet les aires protégées, qu'il s'agisse de pression de chasse, notamment le grand braconnage pour l'ivoire, mais aussi de pressions plus récentes et qui vont en s'intensifiant, telles que l'émergence de projets d'exploitation minière ou pétrolière, voire le développement de grandes infrastructures telles que les barrages ou les grands axes routiers.

Les parcs doivent, en effet, s'attendre à faire face à de fortes augmentations des pressions directes (entrées en forêt, déboisements) et indirectes (pression de la chasse alimentaire, pression des défrichements agricoles, etc.) sur leur intégrité écologique.

Fiacre Kombo

COOPÉRATION

La BEI entend soutenir le Congo en matière d'infrastructures

Le ministre de l'Aménagement, de l'Équipement du territoire et des Grands travaux, Jean Jacques Bouya, s'est entretenu le 4 février à Brazzaville, avec une délégation de la Banque européenne d'investissement (BEI). Les deux parties ont convenu de renforcer leur partenariat dans le domaine des infrastructures.

L'équipe de la BEI a été conduite par l'ambassadeur de l'Union européenne (UE) au Congo, Raul Mateus Paula. Cette visite exploratoire s'inscrit dans le cadre du projet de digitalisation et de développement d'infrastructures au Congo, qui vise de nouvelles perspectives d'investissement en terre congolaise. Elle va permettre d'examiner différentes potentialités et pistes de coopération. « Nous avons échangé avec une vision un peu plus large sur les éventuelles pistes, en lien avec les grands travaux, notamment les grands projets comme les câbles sous-marins, les données, etc. La BEI et l'UE sont en synergie et à la veille d'une nouvelle programmation. Il y a donc des pistes à examiner en ma-

tière d'énergie, de développement de la chaîne de valeur, de l'agriculture et d'infrastructure en général », a indiqué Raul Mateus Paula. Selon lui, le projet de digitalisation est en lien avec le ministère en charge de l'Aménagement. Le représentant régional de la BEI en Afrique centrale, Nicolas Milianitus, a signalé que son institution travaille étroitement avec les gouvernements des pays africains. La BEI peut apporter des valeurs d'expertise et de financement, des ressources importantes afin de mener à bien le projet.

« Nous pouvons aider le Congo avec des études de faisabilité, afin d'établir de bons paramètres du projet et par la suite financer en partie ce projet dans sa mise en œuvre. Cela permet-

tra aux autres bailleurs de fonds de s'y intéresser, car c'est un projet de grande ampleur bénéfique pour les citoyens, le gouvernement, les petites et moyennes entreprises », a-t-il expliqué.

En dehors du volet numérique, la BEI envisage aussi d'expérimenter d'autres opportunités, notamment sur les plans stratégique, développement, industriel et agricole. « Il y a des projets nationaux, régionaux et panafricains. Ce sont là de nombreux points d'entrée permettant à notre institution d'apporter son aide dans l'impulsion et le progrès du pays », a dit le représentant régional de la BEI.

Gloria Imelda Lossele